

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : JCD 2328-0045-67-2009-357-PU
N/Réf. : AVL/cc/WMB-2.19/s.463
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-Jardin Floréal. Rénovation intérieure et restauration des éléments classés de 15 maisons.
Demande d'avis préalable à l'introduction d'une demande de permis unique.
(gestionnaire du dossier : M. J.-Cl. Debroux)

En réponse à votre lettre du 2 septembre 2009 sous référence, reçue le 7 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 23 septembre 2009 concernant l'objet susmentionné.

La CRMS est interrogée sur une série de restaurations et de modifications apportées à 15 maisons qui sont protégées (façades et toitures) comme faisant partie du site classé de la cité-jardin Floréal. Ces interventions résultent généralement de travaux de réaménagement intérieur entrepris dans le cadre de la modernisation de ces logements.

Les 15 maisons concernées par la demande sont dispersées dans la cité. Elles appartiennent à des types de constructions différents et sont l'œuvre de deux architectes :

Jean-Jules Eggericx pour les types

Y6 (Ellébores 52 et 21)

Y1 (Ellébores 13, Scabieuses 2)

Y5 (Pétunias 36)

W2 (Spirées 2)

Abis M01 (Pré des Agneaux, 8)

A, [A1], A2, A3 (Zinnias 8 pour angle, Gloxinias 14)

[A2] Archiduc 105 pour angle

[Z]1 (Gloxinias 17, Spirées 8)

R Renoncules 32 et 6 avec dessus de façades en tuiles. Suppression de sas

Lucien François :

(B) Funkias 35

La CRMS a effectué une série de **remarques générales** sur les travaux prévus. Etant donné que les différents types de maisons concernés posent des problèmes qui sont spécifiques et dans la mesure où les transformations prévues à l'intérieur ont des conséquences évidentes sur

l'enveloppe qui est protégée, la CRMS a également effectué des **remarques particulières par types de maisons concernés**.

A. REMARQUES GENERALES

Les maisons concernées ont, pour quelques unes, fait l'objet de travaux importants malheureux et beaucoup ont subi, il y a plusieurs dizaines d'années, des transformations de toiture (suppression ou transformation des lucarnes). Mais la plupart se trouvent dans un état pratiquement intact pour ce qui concerne les façades (mis à part la fermeture systématique des porches). Le projet prévoit des modifications souvent très importantes de la distribution en plan, principalement pour implanter un WC au rez-de-chaussée. Ces modifications se font, dans la plupart des cas, au détriment de la flexibilité du plan et des pièces de vie ou de belles pièces du rez-de-chaussée. Les maisons s'en trouvent terriblement pénalisées sur le plan du fonctionnement et de l'usage en plus de la perte de leurs qualités spatiales. Dans les maisons de type Y, par exemple (5 cas sur 15 !), le nouveau WC est implanté au centre géométrique de la composition, entre le séjour et le coin à manger, de sorte qu'il bloque toute la fluidité du plan : il empêche l'accès direct de la cuisine depuis l'entrée (comme c'est le cas aujourd'hui) et oblige de passer par toutes les pièces du rez-de-chaussée (en contournant le WC) pour aller du jardin à l'étage. De manière générale, il s'avère que l'implantation du WC au rez-de-chaussée est une mauvaise idée et qu'il faut, au maximum, le déplacer vers la cave (la plupart des maisons en possèdent) ou vers l'étage – ce qui ne pose aucune difficulté. Ce parti autorise un fonctionnement plus logique et raisonnable de la distribution en permettant aux façades de conserver toute leur cohérence.

Il semble que toutes les parties des rez-de-chaussée situées sur terre-plein soient isolées, ce qui paraît logique. La CRMS attire toutefois l'attention sur le maintien de la hauteur actuelle des sols (de manière à ne pas hypothéquer d'office toutes les menuiseries intérieures et cheminées). On veillera aussi à choisir de nouveaux revêtements de sol de qualité et en harmonie avec ceux maintenus en place.

Façades :

De manière générale, le projet prévoit de restaurer les maisons en restant le plus fidèle possible à leur situation d'origine, ce qui est positif. Toutefois, certaines propositions dérogent à cette règle sans motif particulier. La proposition de restaurer certaines menuiseries de façade et d'en remplacer d'autres est compréhensible chaque fois que les châssis existants ne sont plus ceux d'origine. Par contre, dans le cas contraire, la CRMS comme la DMS rappelle la hiérarchie des interventions prévues dans le cahier des charges : la restauration doit toujours être envisagée avant le renouvellement. Les mentions récurrentes et peu claires laissent souvent planer le doute sur le travail envisagé. Un inventaire des menuiseries de façade d'origine sera donc effectué et chaque remplacement sera documenté et justifié. La CRMS propose que l'évaluation des remplacements soit effectuée sur place en collaboration avec la DMS.

Un point important concerne les volets qui ont disparu dans la plupart des cas. La CRMS propose d'en remettre partout où il y en avait à l'origine, pour des raisons de performance énergétique et de sécurité.

Par ailleurs, la CRMS demande de réduire au maximum les nouvelles ventilations ou prises d'air effectuées en façade. La localisation de toutes les nouvelles grilles doit être précisée.

Enduit :

Le mode de nettoyage des façades n'est pas précisé. La CRMS comme la DMS souhaitent que ce nettoyage soit le plus léger possible. Le T02 en son art. B1.3.c en donne une description.

Pour ce qui concerne la restauration ponctuelle des enduits, il est évident que la composition et l'aspect de l'enduit diffèrent quelque peu en fonction des différentes phases de travaux de la cité et des entrepreneurs qui s'y sont succédés. L'enduit a également évolué différemment en fonction de l'orientation des façades. L'idée n'est pas de déterminer des recettes particulières pour ces différents cas mais de déterminer une composition et une mise en œuvre générales, comme le prévoyait le cahier des charges, qui soient éventuellement adaptées pour la couleur et l'aspect aux cas les plus limites. De nouveaux tests ont été effectués. Après l'examen sur place de celui évoqué lors de la séance (près de la fenêtre du n°2, rue des Zinias), les observations suivantes peuvent être faites :

- La composition de l'enduit analysée par différents laboratoires (Geos et IRPA) confirmaient la proposition du plan de gestion de mettre en œuvre un mortier bâtard (ciment Portland + sable + chaux grasse). C'est ce qui semble proposé par la DMS si le « sable de maçon » contient bien de la chaux grasse. Ce point peut-il être confirmé ?

- L'aspect de l'enduit :

. Granulométrie : l'aspect des grains de porphyre est très « enrobé ou englué » par rapport à la façade délavée sur laquelle le test a été effectué. Dans ce cas (qui se présente pour chaque maison), il serait souhaitable de brosser l'enduit au cours de la prise afin de faire davantage apparaître les grains.

. Couleur : la couleur semble plus jaune que l'enduit initial. En tout état de cause, il serait souhaitable que les essais (de même que les réparations) se fassent sur une façade nettoyée pour une évaluation correcte. Le mélange préconisé devrait pouvoir être facilement foncé ou éclairci pour répondre aux différences de couleur les plus manifestes.

La restauration des soubassements ne fait pas mention du cahier des charges. L'article de référence est le T02-2-B2.

- Réparations locales indiquées en rouge : Deux légendes (carré rempli de rouge et cercle rouge) correspondent à un même commentaire : « réparations locales ». La CRMS demande une explication à ce sujet.

Toitures :

De manière générale, le projet prévoit de restaurer les maisons en restant le plus fidèle possible à leur situation d'origine, ce qui est positif. Toutefois, les interventions prévues (réparations ponctuelles ou remplacement complet), devraient être précisées. Le retour aux lucarnes n'est pas systématique et des fenêtres de toitures sont demandées en raison d'une nouvelle organisation en plan. La CRMS examinera la question au cas par cas dans ses remarques particulières en prenant en compte les remarques de la DMS à ce sujet. Dans certains cas, le retour à la situation d'origine est grevé par le fait que des parties de façades ont été surélevées dans certaines maisons jumelées et que le projet ne porte plus que sur des maisons individuelles. Pour ces types de maisons (Y), la CRMS propose d'examiner au cas par cas (en fonction du contexte précis) si le retour à la situation d'origine n'est pas envisageable au moins dans certains cas.

Les nouvelles ventilations prévues en toiture doivent être indiquées sur les élévations. L'isolation des toitures doit être effectuée en tenant compte de la ventilation de tous les éléments de charpente en bois.

Le bardage des maisons situées rue des Renoncules est préconisé dans l'idée de restituer à ces constructions leur aspect d'origine. Ce bardage sera donc effectué en tuiles « tempête »

Terrasse :

le niveau de la terrasse arrière du n°6 de la rue des Renoncules sera abaissé de manière à retrouver le niveau d'origine et de permettre l'accès aux châssis de fenêtres du sous-sol.

B. REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES MAISONS

I. MAISONS DE TYPE Z (Gloxinias 17 et Spirées 8. Arch. Eggericx)

Programme : 5 à 7 occupants (4 ch. au lieu de 3)

Remarques générales sur les transformations apportées aux plans des maisons de type Z :

Les maisons ont déjà fait l'objet d'une transformation importante : suppression du porche mais aussi du sas alors que l'on aurait pu aisément le conserver si l'on s'était limité à fermer le porche à l'aide d'une porte (desservant le WC à son emplacement d'origine).

Le projet prévoit le déplacement du WC qui existe en façade arrière (remplacé par un débarras) vers l'entrée principale, à l'avant, au détriment du séjour qui est encore amputé par la création d'un sas menant au WC et à la cave (obligeant aussi la création d'une nouvelle baie !). Il faudra dorénavant passer dans le séjour pour aller aux WC et à la cave ! Réduire le séjour (déjà minimum) n'est pas acceptable, d'autant que le projet propose l'ajout d'une nouvelle chambre à

coucher, ce qui porte à 5 ou 7 le nombre d'occupants pour un séjour de 12,60 m² ! (4,09m x 3,09m selon les cotes indiquées au plan) dans lequel seuls 10m² sont utilisables vu que 2 portes s'y ouvrent (le chiffre indiqué de 14,20 m² est erroné).

Le déplacement du WC a donc pour conséquence un gain de 0,65 m² dans la cuisine-coin repas et une perte de 2,50m² dans le séjour ! La CRMS demande de ne pas empiéter dans le séjour.

Recommandations de la CRMS :

- Soit maintenir le WC là où il existe et recréer un sas d'entrée dans l'ancien porche arrière permettant un accès séparé au WC ;
- Soit placer le WC dans la cave (dans Gloxinias 17, la cave avant est plus grande que le séjour !)
- Soit le placer à l'étage (dans la salle de bains ou de manière séparée).

Remarque générale sur les façades arrière :

Ne pas remplacer le petit châssis ouvrant du WC par un châssis fixe mais conserver le châssis ouvrant.

Remarques particulières sur les maisons :

1.a. GLOXINIAS 17. Châssis façade avant remplacés. Grande cave

Toiture avant : Un vélux (placé il y a peu) remplace une lucarne triangulaire. Le projet prévoit la suppression du vélux et son remplacement par 2 nouveau vélux. La CRMS émet un avis défavorable sur ce point. Elle demande de restituer la lucarne triangulaire d'origine.

Façades avant : Le projet prévoit l'enlèvement des attaches de maintien des volets. La CRMS demande de replacer des volets, comme à l'origine. 2 grilles dans le bas de la façade sont indiquées comme DEP. S'agit-il d'un vide ventilé entre dalle de rez et terre-plein ?

1.b. SPIRÉES 8 Façades intactes sauf porche. Cave

Toiture avant : Un vélux (placé il y a peu) remplace une lucarne triangulaire. Le projet prévoit la suppression du vélux et son remplacement par 2 nouveau vélux. La CRMS émet un avis défavorable sur ce point. Elle demande de restituer la lucarne triangulaire d'origine.

Façades avant : Replacer les volets comme à l'origine. Il existe 3 grilles de ventilation dans le bas de la façade. S'agit-il d'un vide ventilé entre dalle de rez et terre-plein ?

II. MAISONS DE TYPE Y (Ellébores 52, 21 et 13 ; Scabieuses 2, Pétunias 36. Arch. Eggericx) **Programme : 3 occupant, 2 ch. (inchangé)**

Remarques générales sur les transformations apportées aux plans de type Y :

Il s'agit de maisons qui ont déjà été transformées une première fois. A l'origine, elles présentaient, côté jardin et dans la travée de la cage d'escalier, un porche distribuant un WC (vers le mitoyen) et les pièces d'eau. Il semble que ces dispositifs aient déjà été démolis ou transformés (sauf rue des Pétunias, 36) et que le WC se trouve aujourd'hui soit en cave soit à l'étage.

Le projet propose de placer un WC au rez-de-chaussée, au centre géométrique de la composition, entre le séjour et le coin à manger ! Or, il bloquerait ainsi toute la fluidité de l'organisation en plan. Il empêcherait l'accès direct de la cuisine depuis l'entrée et obligerait de passer par toutes les pièces du rez (en contournant le WC) pour aller du jardin à l'étage.

La CRMS décourage fermement ce parti qui dévalorise complètement le plan.

Proposition de la CRMS :

Maintenir les WC soit à la cave, soit à l'étage, comme c'est sans doute le cas aujourd'hui et conserver la flexibilité de la distribution d'origine.

Remarques générales sur façades avant :

Les volets doivent être remplacés comme à l'origine.

Remarques générales sur façades arrière :

Les lucarnes ont été modifiées (toit plat) tandis que d'autres ont été remplacées par une surélévation de la façade sur une travée. Ces transformations ont été effectuées par maisons

jumelées, ce qui rend difficile le retour à la situation d'origine lorsqu'on travaille sur des maisons individuelles. Il faudrait toutefois vérifier si, parmi ces maisons, certaines ne sont pas voisines d'une maison où des travaux seraient projetés prochainement.

Remarques particulières sur les maisons :

II. a. RUE DES ELLÉBORES 52 (maison mitoyenne à un retour d'angle, type Y6). Cave. Menuiseries façade arrière remplacées. Lucarne à toit plat à l'arrière. Pas de relevé de la sitex (on ne comprend pas où est disposé le WC aujourd'hui).

II. b. RUE DES ELLÉBORES 21 (maison mitoyenne à un retour d'angle, type Y6). Façade avant intacte. Une petite cave existe. Lucarne à toit plat à l'arrière.

II. c. RUE DES ELLÉBORES 13 (3 façades, Type Y1). Cave. Cave. WC toujours à son emplacement d'origine. Deux façades intactes. Contreforts et murets à l'arrière ?

II. d. RUE DES SCABIEUSES 2 (3 façades, Type Y4₁). Cave. Façade avant intacte. Pas de relevé de la sitex.

Façade arrière : La baie de l'ancien porche a été bouchée par de la maçonnerie. La CRMS demande de la rétablir.

II. e. RUE DES PETUNIAS 36 (2 façades, Type Y5). Façade avant intacte. Petite cave. La maison a conservé son dispositif d'origine mais le porche a été fermé par une porte.

III. MAISONS DE TYPE R (Renoncules 32 et 6). Haut des façades recouvert de tuiles)

Programme : 3 occupants (inchangé)

Remarques générales sur les transformations apportées aux plans de type R :

Maisons déjà transformées (porches d'entrée supprimés mais WC toujours à leur emplacement d'origine au rez-de-chaussée). Le projet propose de supprimer toute la flexibilité du plan et son aspect fonctionnel :

- Suppression du sas d'entrée (pertes énergétiques + entrée dans la maison entre salle à manger et séjour) ;
- Suppression et déplacement du WC à l'étage ;
- Suppression d'une baie avec perte de la liaison directe entre escalier (étage et cave) et jardin ;
- Remplacement du corps de cheminée central (3 conduits) par 1 massif triangulaire (!) comprenant 1 seul conduit (alors qu'il est prévu une ventilation pour la hotte en plus du conduit de la chaudière) ;
- Modifie-t-on l'escalier (partie centrale ?) et, dans l'affirmative, pourquoi ?

Proposition de la CRMS :

- Conserver le sas d'entrée et son vestiaire.
- Conserver le corps de cheminée existant.
- Conserver la porte qui isole la cage d'escalier du séjour (ou en remettre une si elle n'existe plus).
- Conserver la liaison entre la cage d'escalier et la cuisine (accès jardin).
- Inverser aménagement cuisine et débarras + un coin à déjeuner devant la grande fenêtre.

Remarque générale sur les façades/toitures des maisons de type R :

Le haut des façades était, à l'origine, recouvert de tuiles tempêtes, ce qui donne un caractère très particulier à ces maisons qui se distinguent des autres dans la cité. La CRMS demande que le dispositif d'origine soit remis en place (tuiles tempêtes pour toiture et haut des façades). Les volets seront également remis en place au rez-de-chaussée en façade avant.

Remarques particulières sur les maisons :

III. a. RENONCULES 6 (maison d'angle sur terrain en pente. Marches côté jardin. Façade intacte. Cave).

Plan : Maintenir en place le corps de cheminée au rez (nécessité de plusieurs conduits pour chaudière, ventilation, etc.). Maintenir le sas au rez-de-chaussée.

Façade avant : Remettre les volets.

Façade latérale : La fenêtre existante a été agrandie (c'était une petite fenêtre de WC) ; l'autre petite fenêtre (ancienne salle de bains) a été murée. La CRMS propose de rouvrir la petite fenêtre murée pour éclairer la cuisine.

Terrasse arrière : Remise à son niveau d'origine afin de permettre l'accès aux châssis des fenêtres de sous-sol.

III. b. RENONCULES 32 (maison d'angle, accessible avant et arrière par escalier. Petite lucarne avant)

Plan : Grande cave. Remise en place du sas d'origine avec vestiaire. Voir remarques générales.

Coupe : Nouvelle dalle de sol et chape sur le terre-plein.

Toiture avant : Intacte. Châssis lucarne à remplacer

Façade avant : Remettre les volets. Escalier d'accès ???

Façade arrière : Escalier à remplacer complètement ? Comment ?

IV. MAISONS DE TYPE A (Zinias 8, Archiduc 105, Gloxinias 14. Arch. Eggericx)

Programme : 4 occupants, 3 ch. (inchangé)

Remarques générales sur transformations en plan des maisons de type A :

Les deux maisons possèdent des caves. Le projet prévoit d'aménager ces maisons pour 3 occupants (Zinias et Gloxinias) et 5 occupants (Archiducs). Il porte sur l'installation d'un nouveau WC au rez-de-chaussée au détriment d'une belle pièce en façade avant ; sur la fermeture de baies existantes et sur l'ouverture de nouvelles baies qui ont pour conséquence la perte de flexibilité du plan : toutes les pièces se commanderont l'une l'autre ; il faudra passer par le séjour pour aller dans la cuisine.

Propositions de la CRMS :

- Ne pas encombrer le rez avec un nouveau WC et un vestiaire, mais le placer à l'étage ou en sous-sol ;
- Ne pas percer une baie entre l'ancien porche et la pièce avant mais utiliser le réduit situé derrière l'escalier comme rangement ;
- Garder la cuisine où elle était et installer un coin à déjeuner près de l'accès vers le jardin ;
- Cela permettrait un séjour traversant avec bow-window (comme situation actuelle) lorsque 5 occupants (Archiducs) et sans bow-window lorsque 3 occupants (Zinias 8 et Gloxinias 14). Sinon les séjours sont identiques pour 3 et 5 occupants ! ;
- Garder la chambre dans la travée de gauche de la façade avant, comme cela existe aujourd'hui ;
- Ne pas obturer les baies et ne pas cloisonner mais utiliser les potentialités de la distribution actuelle (accès direct entre hall d'entrée, cuisine et jardin) ;
- Conserver la porte à l'emplacement d'origine entre séjour et cage d'escalier (pour les déménagements).

Remarques générale sur lucarnes :

Vérifier si les lucarnes comportaient ou non des sidings (Zinias est traité autrement que les deux autres cas).

Remarque générale sur les façades :

Remettre les volets au rez-de-chaussée en façades avant et arrière

IV. a. ARCHIDUCS 105 (arch. Eggericx, Type A2). Maison 3 façades, intactes sauf porche fermé par porte. Cave.

Programme : 5 occupants au lieu de 3 (+ 1 ch)

Toutes les menuiseries sont à conserver et restaurer.

Lucarnes avant et arrière : Sidings à conserver? A vérifier.

IV. b. ZINIAS 8 (arch. Eggericx, Type A1). Maison 3 façades, intactes. Accessible par escalier. Très belle maison, façades intactes. Grandes caves.

Programme : 3 occupants (inchangé).

Lucarnes avant et arrière : enlèvement des sidings? A vérifier.

Toiture avant : remplacement d'une tabatière par un vélux : la CRMS déconseille l'installation de vélux en toiture avant.

Façade latérale : intacte. Porte à remplacer selon typologie « porches » ? (il n'y a pas d'angles coupés ?)

IV. c. GLOXINIAS 14 (arch. Eggericx, Type A1,1). Maison 2 façades, intactes. Uniquement accessible par escaliers. Plan similaire aux 2 précédentes).

Programme : 3 occupants (inchangé).

Les menuiseries seraient toutes à remplacer ?

Lucarnes avant et arrière : Sidings à conserver? A vérifier.

Refaire la lucarne à l'avant ?

Façade avant : 5 ventilations à rouvrir dans soubassement ?

V. PRÉ DES AGNEAUX 8 (arch. Eggericx, type A bis M01). Façades intactes :

Programme exagéré par rapport à la superficie utilisable du séjour : 4 ou 5 occupants (lits superposés dans ch. du 1^{er} où il y a 2 chaises ?).

Plan : Modification complète de la distribution avec remplacement de l'escalier aux rez et 1^{er} + nouvel escalier au 2^e. La proposition consiste à ôter toute flexibilité à la maison aujourd'hui distribuée par un hall desservant les différentes pièces.

La superficie des pièces de séjour est très faible. Pour permettre l'ajout d'une chambre, on augmente soi-disant la superficie du séjour. Mais les 3 m² gagnés en plan ne le sont pas en réalité car ils se situent dans le passage, entre 2 portes). Par ailleurs, les pièces se commanderont toutes l'une l'autre alors qu'aujourd'hui elles fonctionnent indépendamment. Il faudra passer par le séjour pour aller dans la cuisine (idem pour aller dans le jardin en venant de la cave ou de l'étage). Conclusion : alors que la maison sera plus densément occupée, son fonctionnement sera beaucoup plus compliqué.

Question : Pourquoi les planchers du 1^{er} et du 2^e étages sont-ils remplacés par des hourdis ?

Pourquoi toutes les menuiseries doivent-elles être remplacées ?

Proposition de la CRMS : Conserver la distribution et le cloisonnement actuels au rez et à l'étage. Réduire le nombre d'occupants. Ne pas ajouter deux nouvelles tabatières en toiture arrière puisqu'il s'agit d'un grenier.

VI. SPIREE, 2 (arch. Eggericx, type W2) maison d'angle, pas de lucarne. Grande cave

Programme : 5 occupants

Plan : La maison ne possède pas de vestiaire (5 occupants). La possibilité existe de mettre le WC au sous-sol et de le remplacer par un vestiaire. Le séjour est exigu pour 5 personnes. Pourquoi ne pas conserver la possibilité d'isoler la cuisine du séjour ? (donc : renoncer à agrandir la baie de 10 cm !).

Toiture arrière : La CRMS déconseille l'installation d'un nouveau vélux.

VII. FUNKIAS 35 (type B Fr. Arch. L. François). Jardin accessible par escalier. Cave.

Programme : 4 à 5 occupants au lieu de 3 (3 ch. au lieu de 2 ch. Le programme semble exagéré vu l'exiguïté du séjour, les modifications complètes de la distribution (remplacement des escaliers) et les 2 vélux nécessaires en toiture arrière pour éclairer la chambre supplémentaire.

Plan : Remplacement de l'escalier à tous les niveaux (conservé au rez vers 1^{er} ?).

En aménageant la cuisine du côté de l'autre mitoyen, on peut disposer cuisinière et hotte à côté du massif de cheminée existant (pas besoin de faux plafond pour faire passer la hotte). Le séjour est alors organisé en diagonale, avec vue profonde vers avec la salle à manger située près de la grande fenêtre

Remarques de la CRMS : N'installer qu'un seul vélux en toiture arrière. Soubassement à rénover ? Escalier ? Cabanon existant à démolir ? A documenter.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. :